

Conseil Municipal du 29 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Aime-la-Plagne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.

Conseillers en exercice : 29

Présents : 22

Votants : 27

Présents : Bernadette Chamoussin - Franck Chenal - Azélie Chenu - Hervé Chenu – Jean-Sylvain Costerg - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jacques Duc - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon – Camille Dutilly - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Marie Latapie - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - Rose Paviet - André Pellicier - Marie-Pierre Rebrassé - Lucien Spigarelli - Xavier Urbain - Pascal Valentin

Excusés : Georges Bouty (pouvoir à André Pellicier) - Laetitia Rigonnet (pouvoir à Hervé Chenu) - Marie Martinod (pouvoir à Anthony Destaing) - Sabine Sellini (pouvoir à Rose Paviet) - Robert Traissard (pouvoir à Jacques Duc)

Absents : - Charley Mingeon - Amélie Viallet

Secrétaire de séance : Anthony Destaing

Date de convocation : 23 juin 2023

Date de publication : 07 juillet 2023

Délibération n°2023-073 – Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec le Syndicat d'Initiative de Granier

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1611-4,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la Circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations,

Vu la délibération n°2023-054 du 25 mai 2023 relative au vote des subventions aux associations locales,

Monsieur le Maire délégué de Granier indique que le Syndicat d'Initiative de Granier a un rôle de promotion du territoire du village de Granier, d'actions et d'animations, de services à la personne tout au long de l'année.

Il explique que cette association bénéficie de subventions de la commune et rappelle les montants votés lors du Conseil municipal du 25 mai 2023 :

- 15 000 € de subvention de fonctionnement ;
- 1 500 € pour la refonte de leur site ;
- 2 000 € pour l'organisation du trail de combe bénite ;
- 4 206 € pour le reversement de la taxe de séjour ;
- 940,90 € pour l'acquisition d'un écran de projection ;

Soit un total de 23 646,90 € en 2023.

Il ajoute qu'un certain nombre de locaux sont mis à disposition de l'association, notamment au sein du bâtiment de la fruitière de Granier et au lieu-dit Prachanié.

C'est dans ce cadre qu'il est nécessaire d'établir une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens qui régira les obligations réciproques de la commune et de l'association dans le cadre des missions d'intérêt public portée par l'association et soutenues, notamment financièrement, par la commune.

Madame le Maire propose l'approbation de la convention joint en annexe.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens passée avec le Syndicat d'Initiative de Granier.

AINSI DÉLIBÉRÉ

Le Maire,

Corine Maironi-Gonthier



Le secrétaire de séance,

Anthony DESTAING